

Prix prévention de la délinquance : le palmarès 2023

Publié le 26/01/2023 • Par [Nathalie Perrier](#) • dans : [A la Une prévention-sécurité](#), [Actu experts prévention sécurité](#), [France](#)



Pour la quatorzième édition de son Prix prévention de la délinquance, le Forum français pour la sécurité urbaine a récompensé le 18 janvier à Bordeaux trois bonnes pratiques locales visant à prévenir la récidive. Le premier prix a été attribué à l'association Prisme.

Prévenir la récidive est un enjeu majeur pour les collectivités territoriales. « Au-delà des autorités judiciaires, il s'agit d'impliquer les sortants de prison eux-mêmes, mais aussi la communauté qui les accueille, et donc les élus », estime le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU). Pour la

quatorzième édition de son Prix prévention de la délinquance dédiée à cette thématique, ce dernier a donc choisi de récompenser le 18 janvier dernier à Bordeaux [trois actions locales jugées exemplaires, duplicables et complémentaires.](#)

Le premier prix a été décerné à l'association Prisme qui, par le biais de son programme innovant « Mieux se connaître pour avancer », accompagne les personnes placées sous main de justice (PPSMJ).

Ouvert aux personnes détenues, condamnées à une peine en milieu ouvert, notamment en TIG (travail d'intérêt général) ou sortants de prison, ce programme est fondé sur les théories cognitivo-comportementales. Il vise à renforcer les capacités d'adaptation et le sentiment d'efficacité personnelle, améliorer la connaissance de soi et la qualité des relations sociales, développer le sentiment de contrôle, mettre en valeur le potentiel et accompagner le développement et l'épanouissement.

« Le renforcement des compétences psychosociales que nous visons à travers nos actions permet d'atteindre et d'entretenir une santé mentale positive. Or, nous sommes convaincus que la santé mentale constitue un socle solide permettant de favoriser la réussite des parcours d'insertion et le désengagement des parcours délinquants », résume Elie Lemarchand, directeur de l'association Prisme.

Le deuxième prix a été attribué à l'Union Cépière Robert Monnier (UCRM) qui participe depuis 2008, au travers de différentes actions, à la prévention de la délinquance et à la lutte contre la récidive. Les publics ciblés sont les sortants de détention, les PPSMJ, les auteurs de violences conjugales et les jeunes de 18 à 25 ans.

Changer les représentations de la justice et de la police

L'action repose sur un ensemble de dispositifs couvrant l'accès à l'hébergement (principal levier d'accompagnement), un accompagnement administratif et financier ou encore, le soutien vers l'insertion professionnelle. L'UCRM propose également un soutien thérapeutique et/ou addictologique et, en propre ou en lien avec des partenaires locaux, des accompagnements spécialisés.

Le troisième lauréat est la jeune association Possible. Créée en 2021, elle s'adresse aux jeunes âgés de 10 à 25 ans (dont des mineurs non accompagnés) orientés par les partenaires de l'association : établissements scolaires, PJJ, associations sportives et de quartier... Elle propose différents outils (ateliers ludiques, rendez-vous au tribunal, ateliers d'expression, etc.) pour changer leur représentation de la justice et de la prison et contribuer à les rendre acteurs de leur réinsertion.